



Fitoch, Balizon + Ploubalay, Trégon  
BEAUSSAIS SUR MER

# Arrêté municipal n°2024-130 portant autorisation d'entreprendre des travaux

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 022-200064699-20240717-ARR\_2024\_130-AR

Le Maire de Beussais-sur-Mer,

**Vu** le code de la route,

**Vu** les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que des travaux pour la création du réseau de fibre optique, sur une partie du domaine communal, vont être réalisés à la demande de l'entreprise AXIONE, pour le compte de Megalis Bretagne.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Du 16 juillet 2024 et pour 90 jours, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux pour la mise en place du réseau souterrain et aérien de fibre optique sur le domaine communal suivant : L'Orme, Recouvré, Le Frêne, Le Pied Courtel en Ploubalay.

### Article 2 :

Une permission de voirie est délivrée à l'entreprise AXIONE pour le compte de Mégalis Bretagne pour l'établissement du réseau fibre optique sur le domaine public et son entretien. La présente autorisation est valable pour 20 ans à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

### Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Le commandant de brigade de la gendarmerie de Plancoët
- L'entreprise AXIONE

### Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Beussais-sur-Mer, le 16 juillet 2024

Le Maire, Eugène Caro

Le Maire délégué  
Mikaël BONINFANT

